

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 11 mars 2021 et affichée le 11 mars 2021

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Hélène BAIETTI, M. Emmanuel CARERI, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Pierre GUYON, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, Mme Jocelyne RATEL, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, Mme Antonia RIZZA, Mme Christine THILL

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean VIGNOLI à M. Denis KOULMANN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. Albert WALLECK

Secrétaire de Séance : M. Damien DAL MAGRO

Assistaient également à la séance : Mme Sandrine WOJCIECHOWSKI, Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR :

- Budget Principal : Vote des compte de gestion et compte administratif 2020, Affectation du résultat de l'exercice 2020
- Régie de la Chambre Funéraire : Vote des Compte de gestion et Compte administratif 2020 et affectation du résultat de l'exercice 2020
- Transformation de la SEML « Euro Moselle Développement » en SPL
- ZAC des Begnennes : acquisition d'une parcelle et aménagement du rond point
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
- Complexe Omnisports Le Breuil : demande de subvention
- Motion de soutien à l'égard de M. le Maire de la commune de Marieulles Vezon
- Création des emplois saisonniers
- Ouverture de poste pour avancement de grade et modification du tableau des effectifs
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

2021-16 HUIS CLOS

En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la demande de trois membres ou du maire, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de siéger à huis clos
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

2021-17 COMPTE DE GESTION 2020 - COMMUNE D'ENNERY

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion représente les comptes du comptable de la commune et qu'il doit être conforme au compte administratif qui représente les comptes de l'ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021-18 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE D'ENNERY

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 de la commune d'Ennery.

BALANCE GENERALE				
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	RESULTAT DE CLOTURE
Section de fonctionnement	2 131 862.01	3 084 126.01	952 264	8 431 576.23
Excédent antérieur reporté			11 243 720.29	
Section d'investissement	1 688 135.17	5 387 789.23	3 699 654.06	3 412 814.05
Excédent antérieur reporté			-286 840.01	

Résultat de clôture : 11 844 390.28 €

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Denis KOULMANN, délibérant sur le compte administratif dressé par Mme Ghislaine MELON, Maire,

- Approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus du compte administratif 2020 de la commune d'Ennery.

2021-19 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020- COMMUNE D'ENNERY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+	952 264
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0.00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+	7 479 312.23
D) RESULTAT A AFFECTER = A + B + C (hors restes à réaliser)	+	8 431 576.23
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Déficit (besoin de financement)	-	
Excédent (excédent de financement)	+	3 412 814.05
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	4 336 080.25
Excédent de financement	+	0.00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E+F		
		923 266.20
DECISION D'AFFECTATION		
1-AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		923 266.20
2-REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		7 508 310.03

2021-20 COMPTE DE GESTION 2020 - REGIE DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion représente les comptes du comptable de la commune et qu'il doit être conforme au compte administratif qui représente les comptes de l'ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021-21 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - REGIE DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 de la commune d'Ennery.

BALANCE GENERALE				
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	RESULTAT DE CLOTURE
Section de fonctionnement	1058.00	2396.75	1338.75	4199.19
Excédent antérieur reporté			2860.44	
Section d'investissement				
Excédent antérieur reporté				

Résultat de clôture : 4199.19 €

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Denis KOULMANN, délibérant sur le compte administratif dressé par Mme Ghislaine MELON, Maire,

- Approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus du compte administratif 2020 de la commune d'Ennery.

2021-22 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 - REGIE CHAMBRE FUNERAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, comme suit :

G) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+	1 338.75
H) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0.00
I) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+	2 860.44
J) RESULTAT A AFFECTER = A + B + C (hors restes à réaliser)	+	4 199.19

K) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Déficit (besoin de financement)		0
Excédent (excédent de financement)		0
L) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement		0
Excédent de financement		0
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E+F		
		0

DECISION D'AFFECTATION		
1-AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		
2-REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		4 199.19

2021-23 TRANSFORMATION DE LA SEML « EUROMOSELLE DEVELOPPEMENT » EN SPL

Vu les statuts de la société « Euro Moselle Développement » dans leur version en vigueur,
 Vu le projet des statuts modifiés de la société « Euro Moselle Développement » en SPL approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de la société EMD par résolution en date du 23 février 2021,
 Vu les compétences de la commune en matière d'aménagement et de développement économique,
 Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants,
 Vu les dispositions de l'article 1042-II du Code général des impôts,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal

- d'approuver la prise de participation de la Commune de ENNERY au capital de la Société « EURO MOSELLE DEVELOPPEMENT » (EMD) sous condition de son évolution statutaire sous le statut de la Société Publique Locale après constatation de la réalisation de la réduction de son capital social permettant la sortie des actionnaires autres que des collectivités locales ;

- d'approuver l'acquisition de 195 actions de la Société EMD, d'un euro de valeur nominale chacune, à la Communauté de communes Rives de Moselle, cédante, au prix de de 4,63 euros l'action soit un montant total de 902,85 euros avec effet à la date du Conseil d'administration de la Société constatant son évolution statutaire en SPL.

Tous les frais résultants du transfert d'actions seront à la charge de la Commune cessionnaire. A ce titre, il expressément fait référence au visa de l'article 1042-II du Code général des impôts aux termes duquel une cession d'actions entre collectivités ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor, sous réserve que la décision de l'assemblée délibérante compétente pour décider de l'opération fasse référence à la disposition législative en cause et soit annexée à l'acte ;

- D'inscrire la dépense au budget principal 2021,
- De désigner le représentant de la Commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités minoritaires visée à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de l'autoriser à accepter toutes fonctions en lien avec ce mandat et, plus particulièrement, les fonctions d'administrateur qui pourraient lui être attribuées ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les propositions de Madame le Maire ci-dessus
- désigne Ghislaine Melon, Maire, représentante de la Commune au sein des Assemblées générales des actionnaires de la SPL EMD, ainsi que Denis Koulmann, Premier Adjoint, son suppléant en cas d'empêchement ;
- donne tous pouvoirs à Madame Le Maire pour exécuter cette délibération et, notamment, la notifier à la CCRM et à la Société EMD.

2021-24 ZAC DES BEGNENNES : ACQUISITION D'UNE PARCELLE ET AMENAGEMENT DU ROND POINT

Mme le Maire soumet aux membres du conseil municipal l'intérêt de porter un projet d'aménagement urbain sur une parcelle cadastrée section 07, n° 142, dont Euro Moselle Développement est actuellement propriétaire n tant que concessionnaire de la Communauté de Communes Rives de Moselle. Située à proximité de la Maison de Santé, de la future Gendarmerie, implantée dans une zone occupée par les activités du secteur tertiaire, le projet consisterait en l'implantation d'un équipement municipal dédié à l'intérêt public (services de santé, services municipaux, services culturels...). La surface est approximativement de 5 427 m² et le montant de l'acquisition pourrait être estimé approximativement à 162 810 €.

Aussi, Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se positionner, car la parcelle est à vendre, afin de mener à bien ce projet d'aménagement.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'aménagement et d'embellissement du rond-point situé sur la ZAC des Begnennes par l'implantation d'une structure monumentale, sculpture dédiée à certaines personnalités qui ont donné leurs noms aux rues de la ZAC des Begnennes. Le projet est estimé à 30 000 € et permettrait l'embellissement de l'entrée de ville par le quartier des Begnennes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projets exposés ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2021-25 PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Considérant que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 est de 14 077 143.05 €,

Considérant que le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année antérieure, soit 3 519 285.76€

Considérant que par délibération n°2021-07 en date du 26 janvier 2021, et par délibération n°2021-12 en date du 22 février 2021, le conseil municipal a autorisé la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif à hauteur de 1 465 500 €

Considérant les nouveaux projets à inscrire aux dépenses d'investissement :

<i>Article 2313</i>	<i>Aménagement du rond-point Zac des Begnennes</i>	<i>30 000€</i>
<i>Article 2111</i>	<i>Immobilisation corporelle, Terrain nu Zac des Begnennes</i>	<i>180 000 €</i>
<i>TOTAL</i>		<i>210 000 €</i>

Le total estimé à 210 000 €, s'ajoute au montant de 2 525 500 € ouvert par la délibération n°2021-07 et la délibération n°2021-12, est inférieur au plafond autorisé de 3 519 285.76€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accepter la proposition de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2021-26 COMPLEXE OMNISPORTS LE BREUIL : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'aménagement du complexe Omnisports Le Breuil afin de développer et diversifier son offre de service et équipements. Cet aménagement permettra de conforter les équipements sportifs en place et créer des nouvelles installations pour répondre aux besoins et attentes des habitants de la commune.

Le montant global de l'opération s'élève à 1 321 412.40 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet et décide de sa réalisation
- Précise que la dépense sera inscrite au budget 2021 de la commune,
- Charge Madame le Maire de solliciter un soutien financier au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre d'Ambition Moselle, et auprès de la Région Lorraine
- Décide que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune, et qu'en cas de non obtention des subventions sollicitées, la commune d'Ennery s'engage à augmenter d'autant sa participation,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2021-27 MOTION DE SOUTIEN A L'EGARD DE M. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MARIEULLES VEZON

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'agression de la part d'un administré subie par le Maire de la commune de Marieulles Vezon, en Moselle, Pierre Muel. Mme le Maire propose de prendre une motion en soutien et par solidarité pour le Maire de Marieulles Vezon, en application des principes et des valeurs de notre République Française.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre cette motion de soutien.

2021-28 CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° relatif à l'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la commune d'Ennery connaît un accroissement saisonnier d'activité, pendant la période de mi-avril à fin septembre, dans le domaine des travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts,

Madame le Maire propose :

- L'ouverture de 46 postes destinés aux saisonniers durant la période du 12/04/2021 au 17/09/2021.
- Pour apporter un soutien aux jeunes de plus de 18 ans en cette période de crise sanitaire, l'ouverture de 8 postes supplémentaires destinés aux saisonniers durant la période du 05/07/2021 au 27/08/2021
- La durée de travail de chaque poste est fixée à 70 heures et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré de l'échelon 1 de l'échelle C1 du grade d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide pour faire face à l'accroissement d'activité saisonnière, de retenir les propositions pour l'ouverture de 46 postes et de 8 postes supplémentaires aux conditions ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente

2021-29 AVANCEMENT DE GRADE : OUVERTURE D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 1^E CLASSE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que l'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2^e classe remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante l'ouverture d'un poste permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1^e classe à temps non complet avec un temps de travail hebdomadaire annualisé de 30h25.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en séance du 5 octobre 2020;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE, d'adopter les propositions ci-dessus et de modifier le tableau des emplois, comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (*)		
		Emplois permanents Temps complet	Emplois permanents Temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	0	5	5	0	5
Attaché principal	A	1		1	1		1
Rédacteur principal 1e classe	B	2		2	2		2
Adjoint administratif principal 1e classe	C3	2		2	2		2
FILIERE TECHNIQUE		8	3	11	10	1	10,88
Adjoint technique principal 1ère classe	C3	1		1	1		1
Adjoint technique principal 2e classe	C2	1	1	2	2		1,95
Agent de maîtrise principal		2		2	2		2
Agent de maîtrise		1		1	1		1
Adjoint technique	C1	3	1	4	4		3,93
Adjoint technique ASVP	C2	0	1	1	0	1	1
FILIERE SOCIALE 07/03/16		0	4	4	4	0	3,44
ASEM principal 1e classe 01/04/2021	C3		3	3	3		2,57
ASEM principal 2e classe 14/5/18	C2		1	1	1		0,87
FILIERE CULTURELLE		1	0	1	1	0	1
Adjoint du patrimoine principal 2e classe	C2	1	0	1	1	0	1
FILIERE POLICE		2	0	2	1	0	1
Brigadier-chef principal		2		2	1	0	1
EMPLOIS NON CITES 6/9/16		0	6	5	0	5	5
dcm 31/08/2020		0	1	1	1		1
dcm 02/07/19 agent coordonnateur		0	1	1		1	1
dcm 02/07/19 agent recenseur			4	4		4	4
dcm 12/06/2017 contractuels accroismt temp activité (12 mois maxi) sur une durée de 18 mois)	C1	0		0		0	0

(*) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = effectifs physiques x quotités de temps de travail x période d'activité dans l'année

➤ COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR

➤ 2021-07

signature de l'avenant de contrôle technique n°1 à passer avec l'APAVE pour les tests d'étanchéité à l'air des logements dans le cadre de la construction d'une brigade territoriale autonome de Gendarmerie, pour un montant de 1 570 € HT.

➤ 2021-08

L'attribution et la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec La Fabrique d'Espace pour la Rénovation d'un Bureau – Mairie. Le montant du marché s'élève à 7 500€ HT

➤ **DIVERS**

- **Communication**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les informations de la Mairie d'Ennery sont communiquées dorénavant également par le biais de Panneau Pocket, en plus des panneaux électroniques, du site internet, de Facebook, des Flashes Infos et du Bulletin Municipal.

- **Pumptrack**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des riverains inquiets de l'installation du Pumptrack ont été invités pour un échange en Mairie dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

- **Gens du Voyage**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la venue d'une vingtaine de familles pendant un mois au complexe Omnisport : toutes les règles de sécurité sont prises et la Gendarmerie est prévenue.

- **Amicale des donneurs de sang bénévoles Ennery Rive Droite et ses environs**

Mme le Maire et son Conseil Municipal saluent les excellents résultats de l'association et le dévouement de ses membres

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal**

Le conseil municipal se réunira lundi 12 avril

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 23h

Le Maire,
Ghislaine MELON